



Demande d'aide à l'investissement immobilier

Pour compléter son offre et soutenir l'attractivité et le dynamisme économique de son territoire, Limoges Métropole met en place un dispositif pour aider les entreprises à financer leurs travaux de construction, d'extension, de rénovation ou d'aménagement nécessaires à sa croissance.

Immobilier **TOURISTIQUE**

Limoges Métropole
accompagne
les investissements
immobiliers
des entreprises du tourisme.

SECTEURS D'ACTIVITÉS CONCERNÉS

- Hébergements marchands.
- Sites de visites, de loisirs et de pleine nature à dimension touristique.
- Activités liées au tourisme d'affaires et à la réception d'événements.



À DESTINATION DES PME

Implantées sur le territoire de Limoges Métropole,
propriétaires ou locataires de leur foncier
et de leur bâtiment.



Aide à l'investissement immobilier - Secteur touristique

Besoin d'aide ?

➤ **Tourisme** : Alexis GAMOND

Tel : 05 55 45 29 18 / 06 13 26 13 30 / alexis.gamond@limoges-metropole.fr

Immobilier **D'INDUSTRIE**

Limoges Métropole accompagne les investissements immobiliers des entreprises industrielles.

SECTEURS D'ACTIVITÉS CONCERNÉS

- Industries.
- Industries technologiques d'excellence (électroniques & traitement de surface, électronique, hyperfréquences & photonique, eau et environnement, santé et autonomie, énergies durables & agroalimentaire, numérique & cybersécurité).
- Commerces de gros, construction ou logistique dès lors que le projet immobilier répond à un besoin exprimé du territoire et a un impact majeur sur l'emploi.



ADÉPTION DES ENTREPRISES*

Implantées sur le territoire de Limoges Métropole, ayant un effectif compris entre 5 et 500 salariés, propriétaires ou locataires de leur bâtiment.

*Au sens du droit européen.

Aide à l'investissement immobilier - Secteur industriel

Besoin d'aide ?

› Chloé MARCHAND

Tel : 05 55 42 25 76 / 06 21 92 16 30 / chloe.marchand@limoges-metropole.fr

Immobilier **COMMERCIAL** et de PROXIMITÉ

Limoges Métropole
accompagne
les investissements
immobiliers
des entreprises commerciales.

SECTEURS D'ACTIVITÉS CONCERNÉS

- Les commerces de détail.
- Les industries alimentaires, de fabrication de boissons ou de fabrication de textiles adossées à un espace de vente aux particuliers sur site.
- Les services à la personne.
- Les activités de restauration non franchisée bénéficiant d'une reconnaissance de qualité (Meilleur restaurateur, restaurateur de qualité, Meilleur ouvrier de France, Guide Michelin, Fait maison).



A DESTINATION DES ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS

Il s'agit tant en ou propriété d'un espace commercial inférieur à 500 m² et implantées dans les centres-villes, centres-bourgs et les quartiers prioritaires de la politique de la ville du territoire de Limoges Métropole.

Aide à l'investissement immobilier commercial

Besoin d'aide ?

› Claire SMATI

Tel : 05 55 42 32 55 / 06 50 88 99 25 / claire.smati@limoges-metropole.fr

Remplissez le formulaire de demande d'aide à l'investissement immobilier